

S'WASCHPEL BLATT'L

Le bulletin municipal d'Oberbronn

Juin 2025 N° 71

L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES CANIVEAUX : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Avec le retour des beaux jours, la végétation reprend rapidement ses droits... y compris là où elle ne devrait pas : dans les caniveaux ! Or, l'article 3 de l'arrêté municipal n°182/2022 rappelle que **le nettoyage des trottoirs, caniveaux et abords de propriétés incombe aux riverains**, qu'ils soient propriétaires ou locataires.

Il est de la responsabilité de chacun d'assurer, régulièrement, **le désherbage et le balayage** du trottoir jusqu'au caniveau. Les déchets et feuilles doivent être **ramassés et évacués**, sans être laissés dans la rue, et **l'usage de désherbant chimique est strictement interdit** pour préserver notre environnement.

L'objectif est double : **préserver l'hygiène et la sécurité**, en évitant que les végétaux n'obstruent les évacuations d'eaux pluviales ou ne créent un danger pour les piétons.

Des contrôles sont effectués régulièrement. En cas de manquement répété, la commune pourra être amenée à intervenir aux frais du riverain concerné, après **mise en demeure**.

Un trottoir propre, c'est l'affaire de tous !



INFORMATIONS MUNICIPALES

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE ! Report jour férié

	OBERBRONN	OBERBRONN-SUD	OBERBRONN-NORD
Bac ordures ménagères	Mardi 10 juin Lundi 23 juin Lundi 07 juillet	Mardi 10 juin Lundi 23 juin Lundi 07 juillet	Mercredi 11 juin Mardi 24 juin Mardi 08 juillet
Collecte sélective	Vendredi 13 juin Jeudi 26 juin Jeudi 10 juillet	Vendredi 13 juin Jeudi 26 juin Jeudi 10 juillet	Vendredi 06 juin Vendredi 20 juin Vendredi 04 juillet

L'EXCÈS DE BRUIT : C'EST NON !



Le bruit fait partie des nuisances les plus souvent signalées à la mairie. Pour préserver la tranquillité et la santé de tous, la commune rappelle les règles définies dans l'arrêté **municipal n°183/2022**.

Ce qui est interdit sur la voie publique et dans les lieux accessibles au public :

- Cris, chants, instruments de musique, pétards, appareils audio à fort volume...
- Moteurs, outils ou machines bruyantes (tronçonneuses, perceuses, tondeuses...) hors horaires autorisés
- Activités bruyantes entre 21h et 7h, ainsi que toute la journée les dimanches et jours fériés

Les particuliers comme les professionnels sont concernés : les travaux en extérieur ou avec des engins doivent respecter les horaires et distances réglementaires, sous peine de sanctions.

Et nos amis les animaux ?

Les aboiements répétitifs ou intempestifs causant une gêne sonore peuvent faire l'objet d'une mise en demeure.



Horaires autorisés pour les travaux domestiques bruyants :

- Du lundi au vendredi : 8h00–12h00 / 13h00–19h00
- Samedi : 9h00–12h00 / 14h00–18h00
- Interdits les dimanches et jours fériés

Pour que chacun vive en harmonie à Oberbronn, merci de respecter la tranquillité de vos voisins !

Retrouvez l'ensemble des arrêtés qui encadrent les règles du vivre-ensemble,
afin de favoriser une cohabitation harmonieuse et sereine entre tous.



Principales décisions du Conseil municipal réuni le 15 mai 2025

Transfert des compétences Eau et Assainissement au SDEA

Suite au transfert des compétences Eau et Assainissement au SDEA à compter du 1^{er} janvier 2025, le Conseil décide de clôturer les budgets communaux annexes correspondants à la date du 31 décembre 2024.

Constitution d'une provision

Compte-tenu des obligations découlant du plan comptable M57, une provision doit être constituée afin de couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur le Compte Epargne Temps pour l'ensemble du personnel.

Au vu de l'état des Comptes Epargne Temps au 1^{er} janvier 2025, le Conseil décide la constitution d'une provision d'un montant de 3 984,00 € et décide le virement de crédits nécessaire à cet effet.

Travaux de rénovation extérieure du bâtiment communal, 32, rue Principale

Le Conseil approuve l'avant-projet établi par l'Architecte Alain BRAESCH et dont le montant s'élève à 203 763,00 € HT, soit 244 515,60 € TTC.

Le projet ainsi élaboré prévoit :

- Des travaux d'aménagements extérieurs et notamment l'aménagement de deux emplacements de parking
- La révision de la couverture en tuiles
- Le traitement des remontées d'humidité
- Le remplacement des volets battants
- La mise en place d'un garde-corps sur le toit plat du garage
- Le traitement des façades

Le Conseil approuve également les rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Tarifs 2025 : Eau et Assainissement

Par courrier en date du 6 mai 2025, que le Maire a cosigné, le SDEA apporte des précisions concernant les changements intervenus suite au transfert des compétences Eau et Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2025 : **Facturation – Accueil des usagers – Espace en ligne dédié.**

En ce qui concerne les redevances, plusieurs modifications impacteront la facturation :

- Les montants des redevances en vigueur en 2024 (Eau : 2,80 €/m³ - Assainissement : 2,10 €/ m³) seront reconduits mais se verront appliquée une **TVA : 5 % pour la redevance eau et 10 % pour la redevance assainissement. Il en est de même pour les tarifs « location de compteur » et « taxe d'abonnement assainissement »**

En ce qui concerne les redevances encaissées pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse :

- **Suppression** de la redevance pollution (0,35 €/ m³ en 2024)
- **Augmentation** de la redevance de prélèvement qui passe de 0,052 € HT/ m³ à 0,0992 € HT/ m³
- **Introductions** :
 - ⇒ d'une redevance « **Performance Eau potable** » d'un montant de 0,066 € HT/ m³
 - ⇒ d'une redevance « **Consommation d'Eau potable** » d'un montant de 0,39 € HT/ m³
 - ⇒ d'une redevance « **Performance Assainissement** » d'un montant de 0,138 € HT/ m³

Hormis l'application d'une TVA du fait de l'assujettissement du SDEA à la TVA, les modifications évoquées supra ne sont pas liées au transfert de compétences de la commune vers le SDEA, mais résultent des décisions prises par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse afin de répondre à des exigences réglementaires.

Règlements des services publics d'Eau potable, d'Assainissement et d'Assainissement non collectif

Suite au transfert des compétences Eau et Assainissement au SDEA, les règlements établis par ce syndicat s'appliquent dorénavant.

Ces règlements sont joints comme suit au bulletin municipal du mois de juin 2025 :

- Oberbronn – Nord :
 - ⇒ Règlement du service d'eau potable + règlement du service d'assainissement non collectif
- Oberbronn – Centre :
 - ⇒ Règlement du service d'eau potable + règlement du service d'assainissement
 - ⇒ Règlement du service d'assainissement non collectif pour les quelques maisons non raccordées au réseau public d'assainissement
- Oberbronn – Sud :
 - ⇒ Application des règlements propres à la commune de ZINSWILLER dont les réseaux desservent cette partie de la commune.

ETAT-CIVIL : AVRIL - MAI 2025

Décès :

- 26/04 Sœur Marie TRAUTTMANN âgée de 96 ans
domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie au 2, rue Principale
- 17/05 Monsieur André ROECKEL âgé de 70 ans
domicilié 28 rue de Zinswiller



LES GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS DE JUIN (80 ANS ET PLUS)

- 01/06 81 ans Sœur BARREIRO Lucie
domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie au 2, rue Principale
- 05/06 88 ans Madame Jeannine METZ
domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie au 2, rue Principale
- 05/06 81 ans Madame Christiane WOLFER
domiciliée au 2, rue du Noyer
- 07/06 86 ans Monsieur Lucien OBERLIN
domicilié au 6, rue Principale
- 07/06 87 ans Madame Marie-Antoinette STAMMLER
domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie au 2, rue Principale
- 10/06 82 ans Monsieur Gérard MIOT
domicilié au 17, Cité Eichelbach
- 17/06 84 ans Madame Françoise HEISSERER
domiciliée au 5, rue Wester
- 23/06 87 ans Madame Edeltraud SCHMITT
domiciliée au 9, rue du Foyer
- 24/06 94 ans Madame Jeanne SORG
domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie au 2, rue Principale



Ludwig Von Sinclair et sa une visite historique d'Oberbronn aux écoliers !



Le baron **Ludwig Von Sinclair** a fait un magnifique voyage dans le temps pour présenter l'**Histoire d'Oberbronn** aux élèves de la PS au CM2 sous forme **ludique et humoristique** ! Il a abordé la période romaine, la période médiévale et les seigneurs d'Oberbronn. Les enfants ont découvert l'église, une porte fortifiée, le pilori, la loge seigneuriale, le tribunal seigneurial, une maison vigneronne, une maison juive, une fontaine, les soupiraux à glissière caractéristiques d'Oberbronn et le château/couvent. Ludwig a fait référence aux ressources en eau du village, à la culture de la vigne, à l'histoire du château (le Couvent) et à la Révolution française. Quelle magnifique visite récompensée par des pièces en or (enfin en chocolat...) pour les plus fidèles serviteurs !



Les PS-MS devant la fontaine.



Distribution des pièces d'or...



Les CE1-CE2 dans la loge seigneuriale.



Visite du cachot du tribunal.



Les CM1-CM2 devant le château/Couvent.



Les GS-CP devant la fontaine



Le pilori

LES ACTUALITÉS DE L'ENTENTE MUSICALE

CONCERT ANNUEL : LES IMAGES À (RE)DÉCOUVRIR !



Crédit photo : Murielle F. / Club Photo d'Oberbronn

COMMÉMORATIONS DU 8 MAI

Comme chaque année, nos instruments ont résonné dans les villages d'Oberbronn et de Zinswiller à l'occasion des commémorations du 8 mai.



PROCHAIN RENDEZ-VOUS : NOTRE SOIRÉE TARTE FLAMBÉE !

Elle vous avait manqué en 2024 ? A nous aussi !

Notre traditionnelle **soirée tartes flambées** revient le dimanche 15 juin dès 17h30. Sur place ou à emporter, nous vous donnons rendez-vous au terrain de foot d'Oberbronn pour finir le week-end en beauté.

Au programme : des boissons fraîches, des tartes flambées et pizzas cuites au feu de bois et une animation assurée par le groupe local Bloos Nekel.

Venez nombreux !



SOIRÉE PIZZAS & TARTES FLAMBÉES



DIM **15** JUIN

SUR PLACE **OU** À EMPORTER



Terrain de foot
OBERBRONN
à partir de 17h30

Infos : 06.95.64.42.20 ou sur Facebook

Moustique tigre

**Pas d'eau,
pas de
moustiques !**

➔ **5 gestes simples pour éviter sa prolifération**

Vider les réceptacles extérieurs

Ranger les objets à l'abri de la pluie



Couvrir les récupérateurs d'eau de pluie

Nettoyer les collecteurs d'eau

Jeter les déchets



Pour signaler sa présence : signalement-moustique.anses.fr



Plus d'infos sur : alsace.eu



VOUS ÊTES AIDANTS D'UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP ?

Besoin de souffler ou de partager ?

S'Babbel Ecke

Nous vous offrons un temps de répit et d'échange autour d'un sujet et d'un moment convivial

LES 2^{ÈME} MARDIS DU MOIS DE 19H30 À 21H

8 avril 2025

En avril, découvre tes fils !

Échanges et bricolage sur le thème de Pâques

Lieu : Épicerie sociale intercommunale à Gundershoffen - 13 rue d'Uttenhoffen

13 mai 2025

En mai, fais ce qu'il te plaît !

Expérimentation de différentes techniques de relaxation

Lieu : Maison des associations à Durrenbach - 1 rue de l'Obermatt

10 juin 2025

En juin, on en voit de toutes les couleurs !

Préparation et dégustation partagées d'un apéro d'été coloré et vitaminé

Lieu : Épicerie sociale intercommunale à Gundershoffen - 13 rue d'Uttenhoffen

**ATELIERS GRATUITS ANIMÉS PAR UNE PSYCHOLOGUE
SUIVIS D'UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ**

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Delphine SCHEIBEL : 07 57 01 51 26 / delphine.scheibel@ccpaysniederbronn.fr
Valérie MESSER : 03 88 90 77 62 / valerie.messer@sauer-pechelbronn.fr



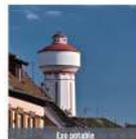
SDEA

L'Eau, votre service public

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux (SAGE) de la Moder :

19 mai - 6 juillet 2025



Le bassin versant de la Moder est marqué par des paysages contrastés de l'amont vers l'aval présentant chacun des problématiques spécifiques liées à l'eau. La tête de bassin située dans les « Vosges du nord » nécessite de préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques tandis que les parties médiane et aval présentent des cours d'eau dégradés et sont vulnérables aux inondations. Un schéma d'aménagement et de la gestion des eaux (SAGE) est en cours d'élaboration sur ce territoire. Le SAGE est un outil de gestion locale de l'eau, il concilie les différents usages sur un territoire (eau potable, industrie, agriculture...), la protection des milieux aquatiques en tenant compte des spécificités d'un territoire.

OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

La présente concertation a pour objet de partager, avec les parties prenantes et le public, les enjeux stratégiques du SAGE et de conforter ses grandes orientations pour le futur. Dans ce questionnaire, vous trouverez au fur et à mesure des informations synthétiques du contenu d'un SAGE et sur les enjeux de ce projet sur le bassin versant de la Moder.

ORGANISATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

La commission locale de l'eau (CLE) a décidé d'engager une concertation préalable en application de l'article L. 121-15-1 du Code de l'environnement. Cette concertation respectera les conditions fixées aux articles L. 121-15-1 et L. 121-16 du Code de l'environnement.

DUREE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

Cette concertation se déroulera du **19 mai au 6 juillet 2025 inclus**.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

Un questionnaire disponible à cette adresse <https://linkcuts.org/vxtz4e0> ou sur www.sdea.fr permettra de consulter le projet, déposer des avis et de poser des questions sur le projet du **19 mai au 6 juillet 2025**. Des flyers seront également mis à disposition du public dans les mairies du périmètre du SAGE.

SUITE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

À l'issue de la concertation préalable volontaire, le SDEA disposera d'un délai d'un mois pour rendre son bilan qui prendra en compte l'ensemble des contributions, avis et questions formulés au cours de la concertation.

Pour plus d'informations rendez-vous sur : www.sdea.fr

Pour participer à la concertation, scannez le QR code :



Salon

Un Temps pour soi
Salle Polyvalente ZINSWILLER

Samedi le 31 mai 2025 de 14 h à 21 h
Dimanche le 1 juin 2025 de 10 h à 18 h

CRÉATEURS
THÉRAPEUTES
COMMERCANTS
ARTISANTS



Plus de 40 exposants
Sur Place

Tarte Flambée et Pizza Samedi soir de 17h à 20h
Restauration dimanche midi
Foodtruck LKR : crêpes et gaufres le dimanche
Petite Restauration tout au long du week-end Buvette-tombola



ASSOCIATION JEM'ALTERA67
assojemaltera67@gmail.com
06.22.86.50.45/06.23.08.53.12
Association Jem'Alter67
<https://essencielweb.wixsite.com/un-temps-pour-soi/salons>



Ne pas jeter sur voie publique



PROCHAIN STAMMTISCH

Le prochain « Stammtisch » aura lieu le
13 juin 2025

R.V. fixé à 19 heures à l'Auberge
« **Au Bœuf Noir** »

28, rue Principale

« **Les multiples facettes du métier
de journaliste chargé de programmes à ARTE** »

Avec Philippe Muller Journaliste



PROCHAINES COLLECTES

RÉSERVES FAIBLES



REICHSHOFFEN

67110 - Place de la Castine

Le lundi 30 juin de 16h30 à 20h

GUMBRECHTSHOFFEN

67110 - Salle des Fêtes

Le jeudi 03 juillet de 16h30 à 20h

Nous vous rappelons que, pour voir vos informations publiées dans le bulletin municipal, il vous faudra nous les faire parvenir impérativement par voie numérique avant le 15 du mois précédent à l'adresse : mairie.oberbronn@laregie.fr

Directeur de la publication : Patrick Bettinger Mise en page : Jean Levatic

Crédit photos : Pixabay, Pexels, Jean Levatic